



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

greffiers

Question écrite n° 45012

## Texte de la question

M. Frédéric Cuvillier attire l'attention de Mme la garde des sceaux, ministre de la justice, sur les inquiétudes exprimées par le syndicat des greffiers de France concernant la réforme de leur statut. Ainsi, les 8 200 greffiers de notre pays craignent que le projet de réforme de leur statut conduise à dévaloriser les fonctions qu'ils exercent au quotidien. Afin de défendre leur spécificité propre et de retrouver une réelle motivation, le syndicat souhaite la création d'une véritable carrière pour les greffiers, qui s'obtiendrait notamment par une ouverture vers un corps de catégorie A judiciaire. En conséquence, il lui demande de bien vouloir lui préciser comment le Gouvernement entend répondre tout prochainement aux préoccupations des greffiers.

## Texte de la réponse

La garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'elle envisage une fusion partielle du corps des greffiers des services judiciaires (corps en C II) avec celui des secrétaires administratifs du ministère de la justice et de la grande chancellerie de la Légion d'honneur, corps B de type administratif. Ce projet s'inscrit dans un objectif de valorisation et de reconnaissance statutaire des greffiers des services judiciaires. Cette fusion permettrait de regrouper au sein d'un seul et même corps deux corps de catégorie B du ministère de la justice, tout en préservant et renforçant la spécificité du corps des greffiers liée à l'assistance du magistrat et à l'authentification des actes juridictionnels. Elle aurait ainsi l'avantage de recentrer les greffiers sur leur coeur de métier, laissant aux secrétaires administratifs les tâches de gestion et d'administration. La fusion partielle se traduirait par une grille indiciaire et un statut uniques comportant donc deux filières : une administrative (SA) et une juridictionnelle (greffiers). La mise en oeuvre de ce projet devra s'accompagner d'une revalorisation indiciaire pour la filière juridique, sous la forme d'emplois fonctionnels, permettant aux greffiers d'accéder à un indice supérieur à l'indice sommital prévu dans la nouvelle grille indiciaire.

## Données clés

**Auteur :** [M. Frédéric Cuvillier](#)

**Circonscription :** Pas-de-Calais (5<sup>e</sup> circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 45012

**Rubrique :** Justice

**Ministère interrogé :** Justice

**Ministère attributaire :** Justice

## Date(s) clé(s)

**Question publiée le :** 24 mars 2009, page 2726

**Réponse publiée le :** 19 mai 2009, page 4950